

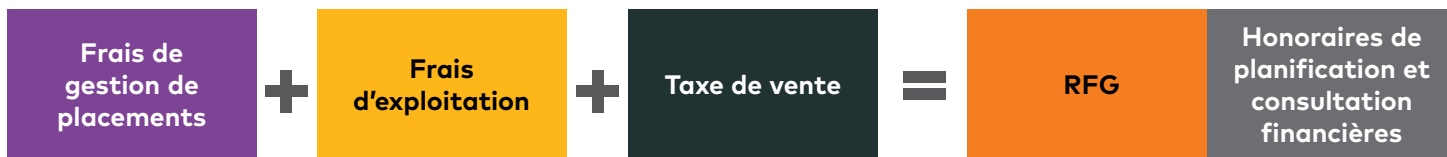
Comprendre le RFG

Les coûts liés à la gestion professionnelle de votre patrimoine varient*, mais en règle générale, ils appartiennent aux catégories suivantes :

Frais de gestion de placement	<p>Les gestionnaires de portefeuille possèdent les compétences requises pour effectuer les tâches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• rechercher, sélectionner, observer et vendre des placements qui correspondent à la stratégie d'investissement du produit• rééquilibrer le portefeuille aux fins de répartition optimale de l'actif• gérer le risque du portefeuille (y compris la répartition sectorielle, la gestion des devises)• prendre en considération l'efficacité fiscale
Frais d'exploitation	<p>Les administrateurs du fonds :</p> <ul style="list-style-type: none">• tiennent à jour des dossiers en ce qui a trait au fonds et à ses investisseurs• voient aux services de garde de l'actif du fonds• procurent des services de comptabilité, y compris le calcul de la valeur du fonds et du cours de son titre ainsi que la production de renseignements fiscaux• s'assurent que le fonds respecte les exigences réglementaires, y compris les audits prescrits
Taxe de vente	<p>Taxe de vente</p> <p>La taxe de vente harmonisée (TVH) et la taxe sur les produits et services (TPS) sont appliquées aux frais, honoraires et services</p>
Honoraires de planification et consultation financières	<p>Votre conseiller financier :</p> <ul style="list-style-type: none">• élabore un plan financier qui vise à vous aider à atteindre vos objectifs• facilite la planification fiscale et successorale en tenant compte de vos besoins et de votre situation familiale• assemble un portefeuille de placements – y compris régimes enregistrés (REER, REEE, CELI) – qui respecte vos buts, votre tolérance au risque et votre horizon temporel• exerce une diligence raisonnable et effectue des recherches quant aux placements dans votre portefeuille• rééquilibre et modifie la répartition de votre portefeuille, s'il y a lieu, selon l'évolution des marchés ou les changements dans votre vie

* Les coûts associés à un fonds donné figurent dans le prospectus.

Ratio des frais de gestion (RFG)



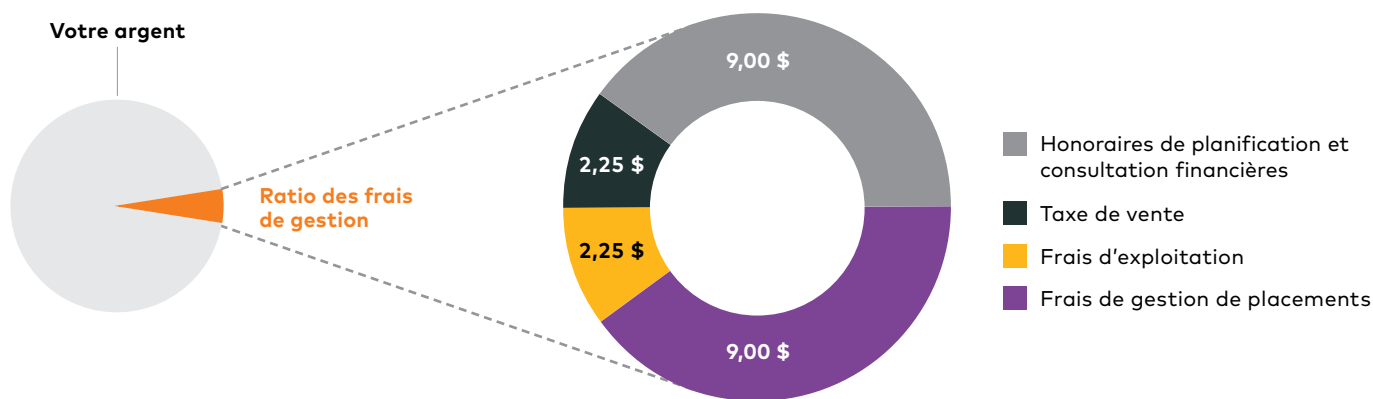
Le RFG d'un fonds comprend les frais de gestion, les frais d'exploitation et la taxe de vente. Le RFG est exprimé en pourcentage de l'actif net moyen d'un fonds pour l'année.

Selon la façon dont votre conseiller financier est rémunéré, les honoraires de planification et consultation financières peuvent être intégrés dans le RFG d'un fonds ou payés séparément.

Chaque investisseur paye une partie des coûts.

Imaginons que l'actif moyen d'un fonds pour l'année s'établit à 10 millions \$ et que ses dépenses atteignent 225 000 \$. Le RFG du fonds est de 2,25 %. Si vous avez investi 1 000 \$ dans le fonds, votre part des coûts s'élève à 22,50 \$.

Ventilation des frais liés au RFG



Un conseiller financier peut être rémunéré pour ses précieux services de diverses façons, dont :

- Commissions** – Le conseiller est payé pour chaque opération qu'il effectue en votre nom.
- Services à honoraires** – Le conseiller perçoit des honoraires annuels basés sur la valeur de l'actif qu'il gère pour vous.
- Services à honoraires et commissions** – Par exemple, le conseiller peut facturer des frais forfaitaires pour un plan financier de base, puis percevoir des commissions pour les activités liées aux investissements.
- Salaire** – Outre son salaire annuel, un conseiller peut recevoir une prime basée sur des critères établis par la société où il travaille pour l'inciter à faire croître le chiffre d'affaires.



AGF^{MD}

Investis avec discipline

Le programme Choix judicieux^{MD} AGF procure des ressources permettant de répondre aux besoins changeants des investisseurs et des conseillers.

Tous les renseignements sont présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire. Aux fins d'illustration seulement.

Des commissions de vente, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais peuvent être reliés aux fonds de placement. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds de placement ne sont pas garantis, leur valeur change fréquemment et le rendement antérieur ne se reproduira pas nécessairement.

Le présent document est destiné aux conseillers et vise à les aider à déterminer quels investissements conviennent le mieux aux investisseurs. Tout investisseur devrait consulter son conseiller pour déterminer quels investissements conviennent le mieux selon ses objectifs personnels. Le contenu est présenté aux fins d'illustration générale et d'éducation et ne vise pas à fournir des conseils personnels particuliers, notamment en matière de placement ou de nature financière, juridique, comptable ou fiscale. Veuillez consulter votre propre conseiller spécialisé en ce qui concerne votre situation personnelle.

© 2024 Morningstar Inc. Tous droits réservés. Les informations ci-incluses : (1) sont la propriété de Morningstar et/ou de ses fournisseurs de contenu, (2) ne peuvent être reproduites ou distribuées et (3) sont fournies sans garantie quant à leur exactitude, exhaustivité ou à propos. Ni Morningstar ni ses fournisseurs de contenu ne seront tenus responsables pour tout dommage ou perte découlant de l'usage de ces informations. Les rendements antérieurs ne garantissent pas les résultats futurs.

Les renseignements fournis par MSCI sont réservés à un usage interne. Ils ne peuvent être reproduits ni rediffusés sous quelque forme que ce soit et ne peuvent être utilisés pour créer des instruments, des produits ou des indices financiers. Aucun des renseignements fournis par MSCI n'est destiné à constituer un conseil d'investissement ni une recommandation en faveur (ou en défaveur) d'un type de décision d'investissement et ils ne peuvent être utilisés comme tels. Les données et les analyses antérieures ne doivent pas être considérées comme l'indication ou la garantie d'une analyse, d'une prévision ou d'une prédiction du rendement futur. Les renseignements sont fournis par MSCI « en l'état » et leur utilisateur assume l'entière responsabilité de l'usage qu'il en fait. MSCI, chacune de ses filiales ainsi que chaque personne participante ou liée à la collecte, à la saisie ou à l'élaboration de renseignements de MSCI (collectivement, les « Parties MSCI ») se dégagent expressément de toute responsabilité (notamment en termes d'originalité, d'exactitude, d'exhaustivité, de pertinence, de non-violation, de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier) en ce qui concerne ces renseignements. Sans préjudice de ce qui précède, une Partie MSCI ne peut en aucun cas être tenue responsable au titre de dommages directs, indirects, particuliers, collatéraux, punitifs, consécutifs (y compris, sans s'y limiter, la perte de bénéfices) ou de toute autre nature. (www.msci.com)

« Bloomberg[®] » de même que l'indice Bloomberg Canada Aggregate TR, l'indice Bloomberg Global Aggregate TR, l'indice Bloomberg Global High Yield TR, l'indice Bloomberg U.S. Aggregate Bond TR et l'indice Bloomberg EM USD Aggregate Bond TR sont des marques de service de Bloomberg Finance L.P. et de ses sociétés affiliées, y compris l'administrateur de l'indice Bloomberg Index Services Limited (« BISL ») (collectivement « Bloomberg »). Ces marques ont été concédées sous licence aux fins de certaines utilisations par La Société de Gestion AGF Limitée et ses filiales. Bloomberg n'est pas affiliée à La Société de Gestion AGF Limitée ou à ses filiales et elle ne donne ni approbation, ni appui, ni examen, ni recommandation à l'égard de tout produit de La Société de Gestion AGF Limitée. Bloomberg ne garantit pas la pertinence, l'exactitude ou l'exhaustivité des données ou des renseignements relatifs à tout produit de La Société de Gestion AGF Limitée ou de ses filiales.

Placements AGF est un groupe de filiales en propriété exclusive de La Société de Gestion AGF Limitée, un émetteur assujéti au Canada. Les filiales de Placements AGF sont Placements AGF Inc. (« PAGFI »), AGF Investments America Inc. (« AGFA »), AGF Investments LLC (« AGFUS ») et AGF International Advisors Company Limited (« AGFIA »). Le terme Placements AGF peut faire référence à une ou à plusieurs de ces filiales ou à toutes ces filiales conjointement. Ce terme est utilisé pour plus de commodité et ne décrit pas précisément les sociétés distinctes qui gèrent chacune leurs propres affaires.

Les entités qui font partie de Placements AGF ne fournissent des services de conseils en placement ou n'offrent des fonds de placement que dans le territoire où la société ou les produits en question sont inscrits ou encore où la société est autorisée à fournir ces services.

Placements AGF Inc. est une filiale en propriété exclusive de La Société de Gestion AGF Limitée, et procure des services de gestion et de conseil en matière de fonds communs de placement au Canada.

^{MD MC} Le logo « AGF » et toutes les marques associées sont des marques déposées ou des marques de commerce de La Société de Gestion AGF Limitée et sont utilisés aux termes de licences.

Date de publication : 23 avril 2024